

SAISON 2

CYCLE DE WEBINAIRES

Les démarches territoriales d'économie circulaire dans le secteur du BTP

WEBINAIRE #1

Réglementation nationale et européenne de la
construction circulaire :
Où en est-on ? Où va-t-on ?

Jeudi 6 mars 2025

09h – 10h

Un partenariat



Institut National
de l'Économie
Circulaire

toulouse
métropole

FRANCE
URBAINE
MÉTROPOLES, AGGLOS ET GRANDES VILLES



THE LIFE WASTE2BUILD PROJECT
HAS BEEN FUNDED
BY THE LIFE PROGRAMME
OF THE EUROPEAN UNION

Introduction



Emmanuelle LEDOUX
Directrice générale



THE LIFE WASTE2BUILD PROJECT
HAS BEEN FUNDED
BY THE LIFE PROGRAMME
OF THE EUROPEAN UNION



Déroulé

- **Présentation du guide *Déployer l'économie circulaire : la construction***, Hugo Conzelmann (INEC)
- **Focus sur la REP PMCB**, Patricia Flambert (Valobat)
- **Questions à un expert**, Carl Enckell (Altes Avocats)
- **Point sur la réglementation européenne**, Delphine Bourdin (France urbaine)
- **Questions/réponses**



THE LIFE WASTE2BUILD PROJECT
HAS BEEN FUNDED
BY THE LIFE PROGRAMME
OF THE EUROPEAN UNION

PRÉSENTATION DU GUIDE « DÉPLOYER L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE : LA CONSTRUCTION »

Un outil pour les acteurs privés et publics



THE LIFE WASTE2BUILD PROJECT
HAS BEEN FUNDED
BY THE LIFE PROGRAMME
OF THE EUROPEAN UNION

« Déployer l'économie circulaire : la construction », INEC



Hugo CONZELMANN

Responsable des affaires publiques et juridiques



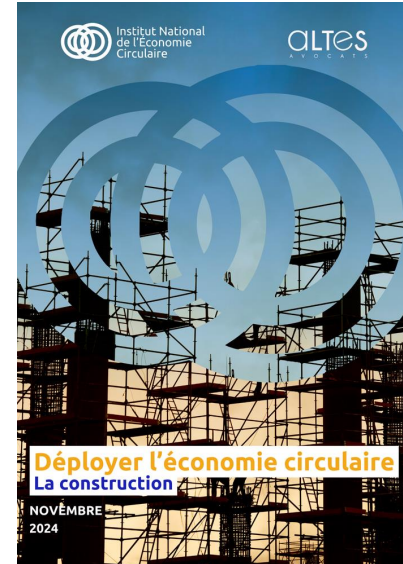
THE LIFE WASTE2BUILD PROJECT
HAS BEEN FUNDED
BY THE LIFE PROGRAMME
OF THE EUROPEAN UNION



Objectifs du document

27 questions pour :

- Décrypter une réglementation mouvante et foisonnante
- Aider les acteurs du secteur à intégrer la circularité dans leurs projets
- Recenser les guides, chartes, initiatives et labels utiles

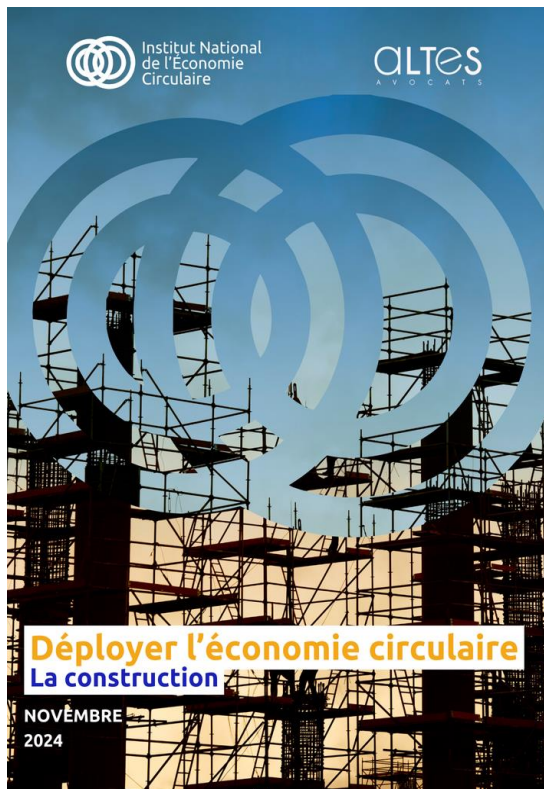


Pour télécharger la publication :



THE LIFE WASTE2BUILD PROJECT
HAS BEEN FUNDED
BY THE LIFE PROGRAMME
OF THE EUROPEAN UNION

« Déployer l'économie circulaire : la construction », INEC



PREMIER CHAPITRE

I. Comprendre



THE LIFE WASTE2BUILD PROJECT
HAS BEEN FUNDED
BY THE LIFE PROGRAMME
OF THE EUROPEAN UNION



Contexte



Une situation économique difficile



Des tensions sur les chaînes d'approvisionnement



Une réglementation européenne et française ambitieuse



La France est le seul Etat de l'UE a avoir mis en place une REP dans le BTP.

Part du BTP dans le total de nos déchets

70%

Part du BTP dans le total de nos émissions carbone

23%

Part du BTP dans le total de notre consommation énergétique

43%



THE LIFE WASTE2BUILD PROJECT HAS BEEN FUNDED BY THE LIFE PROGRAMME OF THE EUROPEAN UNION



Construire un modèle économique de la circularité



Rentabilité



Résilience



Réduction

Faire infuser l'économie circulaire sur toute la chaîne de valeur



Formation



Adaptation

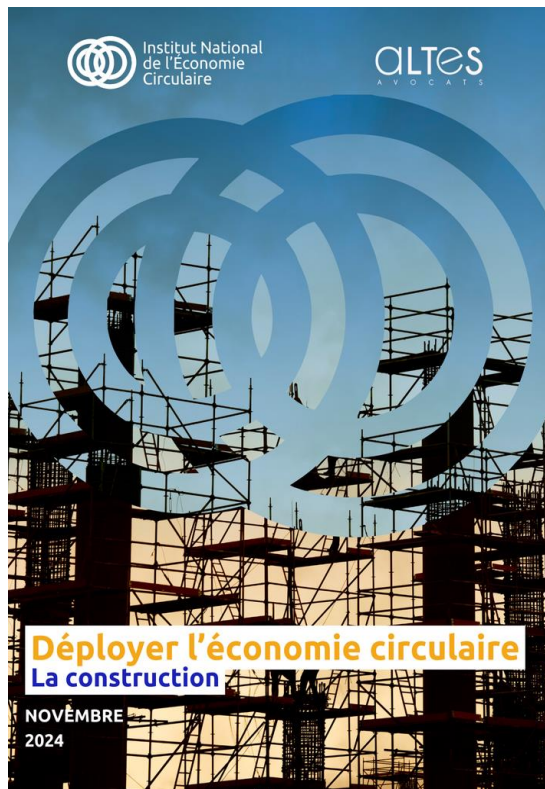


Traçabilité



THE LIFE WASTE2BUILD PROJECT
HAS BEEN FUNDED
BY THE LIFE PROGRAMME
OF THE EUROPEAN UNION

« Déployer l'économie circulaire : la construction », INEC



DEUXIÈME CHAPITRE

II. La réglementation : contrainte ou opportunité



THE LIFE WASTE2BUILD PROJECT
HAS BEEN FUNDED
BY THE LIFE PROGRAMME
OF THE EUROPEAN UNION

Les nouvelles obligations




Loi AGEC

Fin de la destruction des invendus 

Obligation de tri à la source des déchets de chantier (7 flux) 

Encadrement du réemploi et du recyclage 


Obligation de diagnostic PEMD pour certains chantiers 

REP PMCB

Mise en place de la reprise sans frais des déchets triés 

Éco-contribution obligatoire pour les fabricants et importateurs 

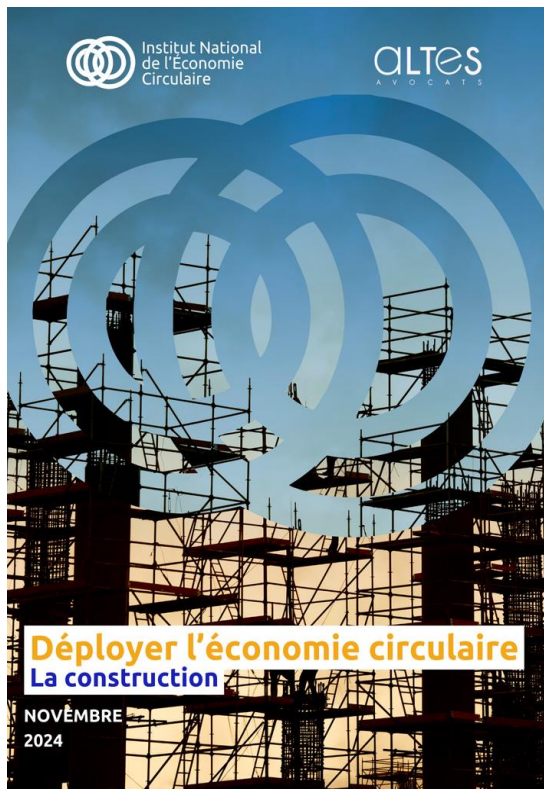
Création d'un réseau de points de collecte 

Responsabilité accrue des distributeurs et metteurs sur le marché 



THE LIFE WASTE2BUILD PROJECT
HAS BEEN FUNDED
BY THE LIFE PROGRAMME
OF THE EUROPEAN UNION

« Déployer l'économie circulaire : la construction », INEC



TROISIÈME CHAPITRE

III. Initier



THE LIFE WASTE2BUILD PROJECT
HAS BEEN FUNDED
BY THE LIFE PROGRAMME
OF THE EUROPEAN UNION

Freins & solutions



Freins

- Coût initial
- Complexité réglementaire
- Enjeu assurantiel
- Manque de filières de collecte ou de traitement locales
- Disponibilité du gisement et d'offres pertinentes

Solutions

- Mutualisation
- Engagement des acteurs publics
- Accompagnement des éco-organismes
- Plateformes locales de mise en relation



THE LIFE WASTE2BUILD PROJECT
HAS BEEN FUNDED
BY THE LIFE PROGRAMME
OF THE EUROPEAN UNION

Pourquoi agir ?

Réduire ses coûts



✓ **Diminution des frais d'élimination** des déchets grâce au tri et à la REP PMCB.

✓ **Réduction des coûts d'achat** en intégrant des matériaux de réemploi.

✓ **Optimisation** des ressources et limitation des pertes sur chantier.

Renforcer sa compétitivité



✓ Les collectivités et maîtres d'ouvrage **imposent de plus en plus de clauses d'économie circulaire.**

✓ Devancer les exigences des acheteurs pour **sécuriser les appels d'offres.**

✓ **Meilleure image** et valorisation de l'entreprise.

Se conformer à la réglementation

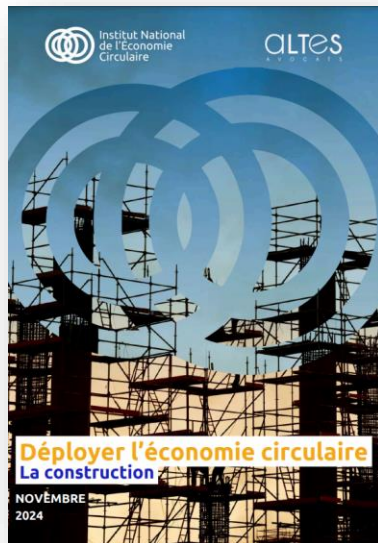


✓ La réglementation devient plus stricte (loi AGECE, REP PMCB, tri obligatoire).

✓ **Réduire le risque de sanctions et amendes** (jusqu'à 150 000 €).

✓ **Accès facilité aux aides et subventions** pour les démarches circulaires.

Pour aller plus loin...



Retrouvez la
publication dans son
intégralité :



THE LIFE WASTE2BUILD PROJECT
HAS BEEN FUNDED
BY THE LIFE PROGRAMME
OF THE EUROPEAN UNION

FOCUS SUR LA REP PMCB

Où en est-on ? Où va-t-on ?



THE LIFE WASTE2BUILD PROJECT
HAS BEEN FUNDED
BY THE LIFE PROGRAMME
OF THE EUROPEAN UNION

La REP PMCB : où en est-on ? Où va-t-on ?



Patricia FLAMBERT

Chargée des relations institutionnelles



THE LIFE WASTE2BUILD PROJECT
HAS BEEN FUNDED
BY THE LIFE PROGRAMME
OF THE EUROPEAN UNION



01.

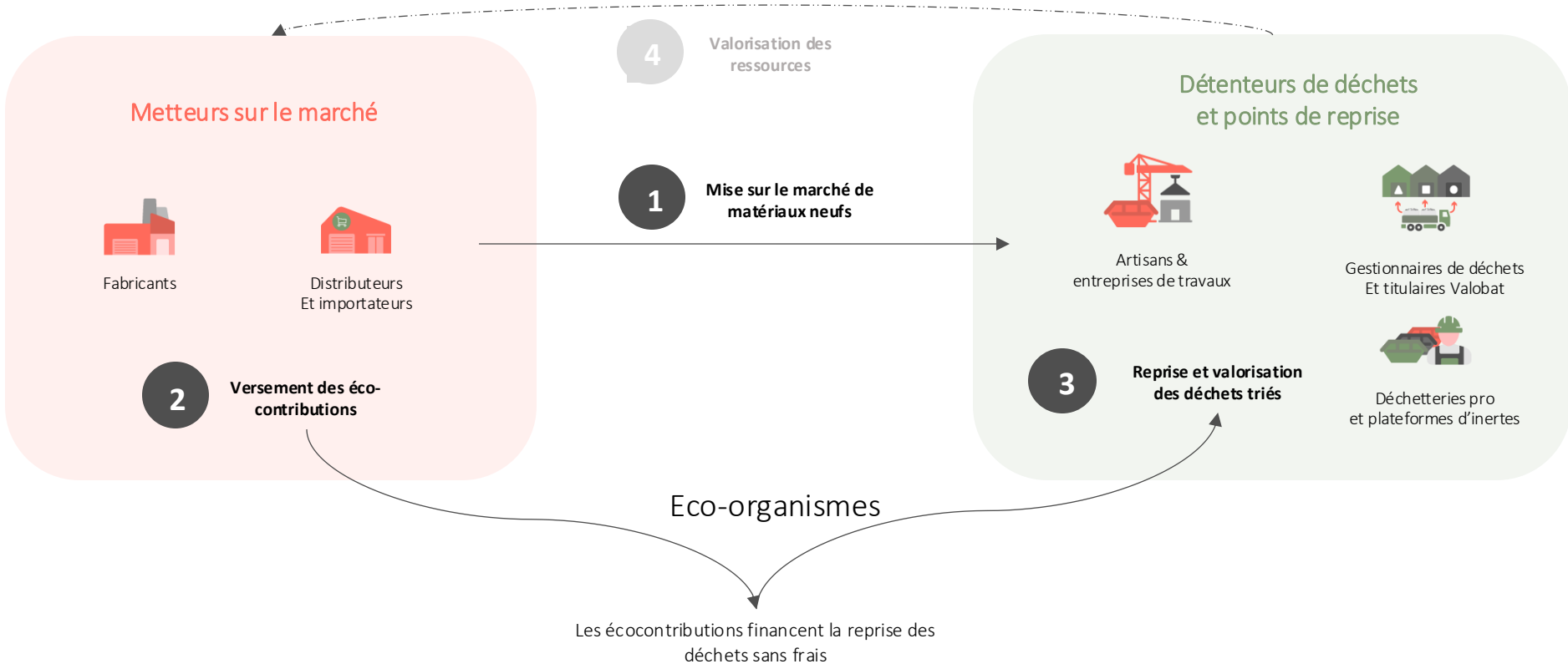
REP PMCB

PRINCIPES ET OBJECTIFS DE LA FILIERE REP



- Une REP pour les produits et matériaux de la construction (bâtiment) voulue par la loi AGEC (fév. 2020).
- Depuis le 1er mai 2023, les produits et matériaux visés par la REP supportent le montant de l'éco-contribution.
- Lutter contre les dépôts sauvages en proposant un réseau de points de reprise sans frais des déchets triés pour les détenteurs non ménagers, grâce à la couverture des coûts par les éco-organismes.
 - Distributeurs/négoces
 - Déchèteries professionnelles et plateformes pour les inertes
 - Déchèteries publiques
- Développer l'économie circulaire en augmentant les taux de collecte, de réemploi et de recyclage :
 - Selon des objectifs spécifiques par catégorie et par matériau
 - Selon une progressivité qui démarre en 2023
- Développer l'éco-conception des produits et matériaux mis en marché.

La REP : comment ça s'organise ?



FOCUS

ORGANISME COORDINATEUR

- Une **SAS avec 4 associés** :



- Un agrément délivré par arrêté le **17 février 2023**
- Deux grandes missions principales :



Assurer l'équilibrage de la filière : faire respecter les obligations de collecte à due proportion de la part de marchés Amont



Porter des sujets d'intérêt commun :

- Les **standards communs de collecte séparée** et de collecte conjointe,
- La mise en œuvre et le **déploiement des points de maillage** tous les 10 ou 20 km
- **Gestion des dépôts sauvages** et des déchets interdits (amiante)
- **Elaboration du contrat-type unique** pour les collectivités
- **Etudes** (critères d'éco-modulations, reprise chantiers, substances dangereuses, etc.)
- **Etude Réemploi** sur l'évaluation du gisement et proposition de nouveaux objectifs



la REP PMCB :

Produits de catégorie 1

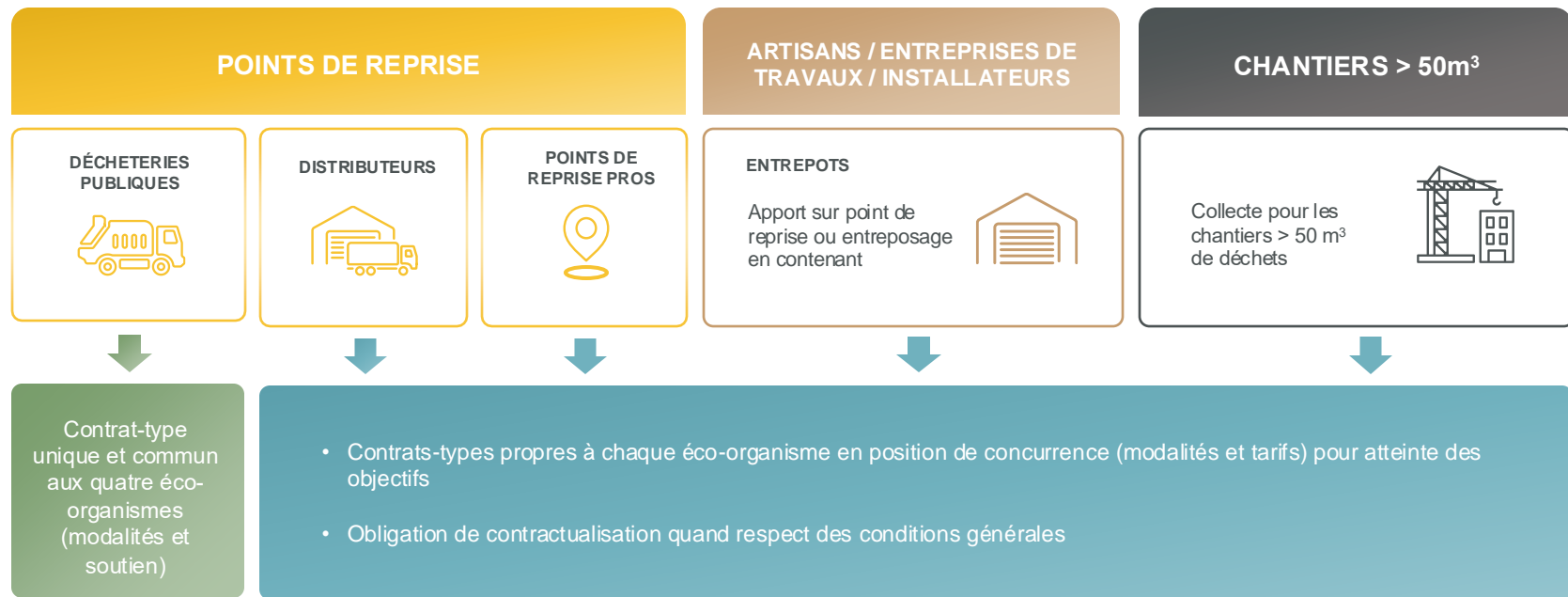
Béton et mortier
Chaux
Pierre
Terre cuite ou crue
Ardoise
Mélange bitumineux
Granulat
Céramique
Autres

Produits de catégorie 2

Métal
Bois
Plastique
Enduits, peintures, vernis, etc.
Menuiseries à base de verre
Plâtre
Membranes bitumineuses
Laine de verre ou de roche
Autres

FOCUS

MODALITÉS DE COLLECTE

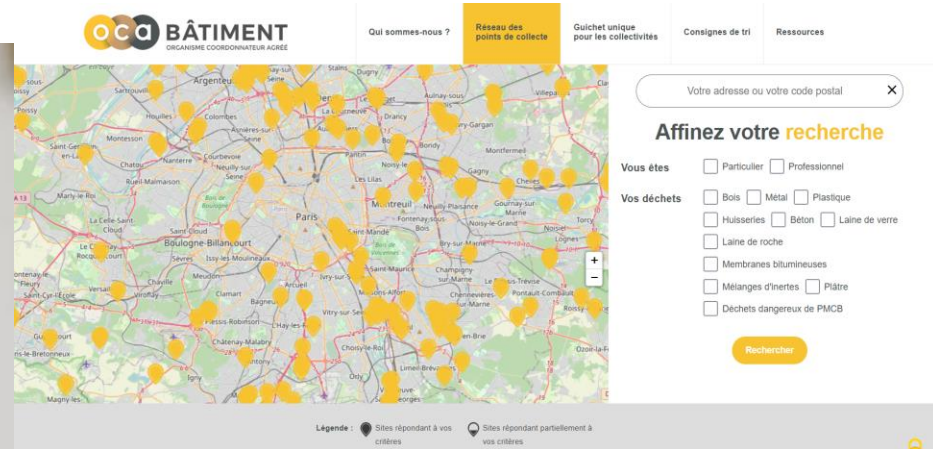


➤ Points de reprise pouvant participer au maillage territorial (10 / 20 km)

➤ Un geste de tri commun et harmonisé

FOCUS

WEB OCAB





02.

Valobat

Des entreprises
adhérentes et engagées

Une société dédiée à l'économie circulaire dans le Bâtiment

Une Société par Actions Simplifiée dont la mission d'intérêt général à but non lucratif est inscrite aux Statuts

Dates à retenir :

31/08/2021 : immatriculation de la Société au Greffe du TC de Nanterre

03/09/2022 : Arrêté portant agrément de la Société sur la filière PMCB

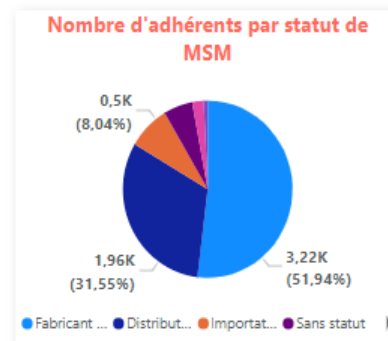
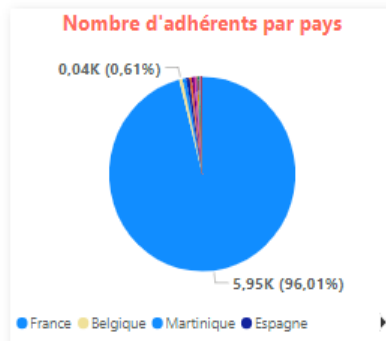
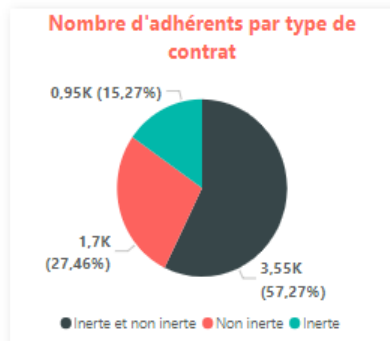
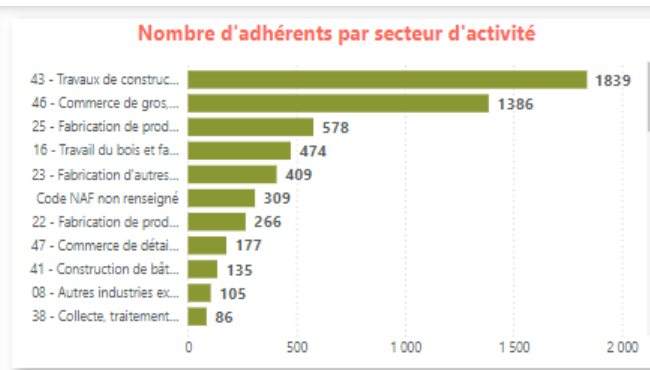
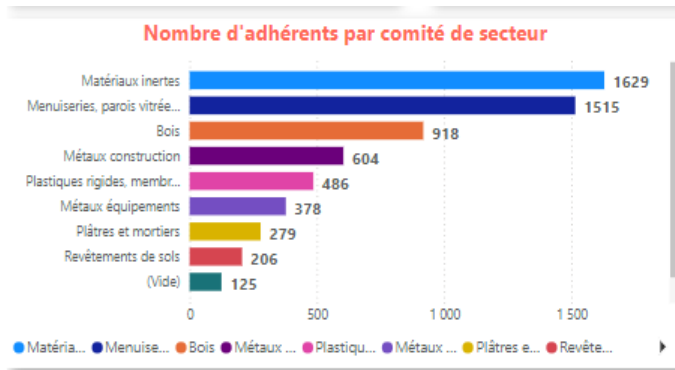
23/12/2023 : Arrêté portant agrément de la Société sur la filière DEA

23/12/2023 : Arrêté portant agrément de la Société sur la filière ABJ

Un actionnariat couvrant tous les secteurs d'activité de la Société conformément au code de l'environnement



REP PMCB : + de 6000 adhérents représentatifs de toutes les tailles et activités des metteurs sur le marché



Une ambition

mettre en œuvre l'économie circulaire dans le bâtiment

Eco-
conception des
produits et
matériaux
PMCB

Réemploi

Recyclage /
Valorisation

Des services et des outils

Barème d'éco-contributions : [un jeu complet d'éco-modulation du barème](#)

Des [services à disposition des entreprises](#) pour les accompagner dans leurs actions d'éco-conception

Un [plan d'actions Réemploi](#) pour généraliser cette pratique



Des [canaux de reprise](#) des déchets pour tous les détenteurs de déchets

Des [prestataires de collecte et de tri](#) pour préparer la matière

Des industriels, consommateurs des matières premières collectées



03.

Déploiement de la filière

Les points de reprises des déchets PMCB à destination **des artisans et entreprises du bâtiment**

Le chantier génère
peu de déchets



Apport en points de reprise

1

Le chantier génère beaucoup de
déchets
et passe pas un opérateur de déchets



Service de reprise sur chantier

2

L'entreprise dispose d'un
entrepôt
et y massifie ses déchets



Service de reprise à l'entrepôt

3

Nos services sont cumulables et adaptables en fonction des chantiers

Points de reprise



3 693 points ouverts
au 31 JANVIER 2025 :

- **1415** distributeurs
- **297** déchèteries professionnelles
- **52** PF inertes
- **1929** déchèteries publiques



Entreprise du secteur du Bâtiment



484 points ouverts
au 31 janvier 2025 :

- **1417** demandes
- **567** contrats validés
- **484** mises en place



Gros Chantiers



- **802 gestionnaires de déchets référencés** ou en cours de référencement :
- **5 705** accompagnés depuis fin octobre 2024
- **19462** flux soutenus
- **432 KT** déjà déclarées en 2024



Cartographie des **points de reprise**

Trouvez un point de reprise proche de vous !

Vous détenez des déchets du bâtiment et souhaitez les déposer dans un point de collecte ?
Localisez ici le point de reprise le plus proche de vous !



1. Entrez votre adresse



2. Localisez un point de dépôt



3. Vérifiez les horaires d'ouverture et
les véhicules acceptés



4. Déposez vos déchets PMCB





06.

Réemploi

Les actions Réemploi

2024 - 2025

Soutien financier à 11 projets de Projets Plateformes logistiques de réemploi

Contractualisation avec les acteurs du réemploi (+ de 35)

- Reprise des déchets
- Soutien à l'€/t réemployées

Expérimentation « Réemploi » sur les chantiers (156 chantiers) –

Assistance à maîtrise, diagnostic Ressources, dépose, innovations, transports, etc.

Formation des acteurs : jusqu'à 350 stagiaires (planning 2025 disponible sur le site Internet Valobat)

Animation territoriale : 15 animateurs sélectionnés

Intégrer le réemploi dans son activité (32 candidats) appel à manifestation pour sélectionner des projets de metteurs sur le marché



<https://www.valobat.fr/plans-actions-reemploi/>



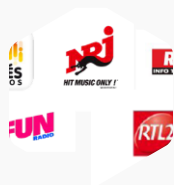
06.

Susciter le geste de tri,
informer et
communiquer

Sensibiliser les artisans et les entreprises



Démarrage de l'action
d'animation des points
de reprise via force de
vente externalisée



Lancement du plan
média diffus :
Radio, TV, Digital



Envoi d'un mailing à
23000 entreprises
(>10 salariés)



Activation des relais :
- Industriels
- Maîtres d'œuvre
- AMI sensibilisation &
formation

Plus d'information sur le geste de tri

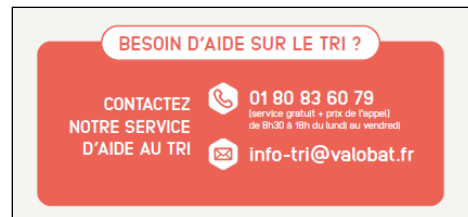
ValoDépôt
by valobat



Simplification de
l'apport en
point de reprise



Un guide de tri complet,
le compagnon déchets
sur le chantier



Hotline du tri : Service
téléphonique dédié à
l'aide au tri



Bonus Tri+ : Valobat prend
en charge le tri sur votre
premier chantier !

Sensibiliser et former aux gestes de tri

Objectif : **12 000** personnes sensibilisées et/ou formées



8 organismes retenus pour la sensibilisation de la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'oeuvre



19 organismes retenus pour la formation des entreprises de travaux in situ



07.

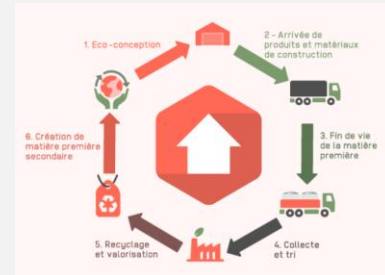
PERSPECTIVES

REP PMCB par Valobat



Perspectives

- Encourager le geste de tri
- Améliorer la collecte
- Renforcer le dialogue avec les pouvoirs publics
- Lutter contre les free-riders
- Promouvoir le réemploi
- Favoriser l'éco-conception





Merci de votre attention



Patricia Flambert
Chargée des Relations Institutionnelles
patricia.flambert@valobat.fr

QUESTIONS À UN EXPERT

**Autour de la réglementation française avec
Carl ENCKELL (Altes Avocats)**



THE LIFE WASTE2BUILD PROJECT
HAS BEEN FUNDED
BY THE LIFE PROGRAMME
OF THE EUROPEAN UNION

Questions à un expert



ALTEs
A V O C A T S



Carl ENCKELL

Avocat Associé gérant



THE LIFE WASTE2BUILD PROJECT
HAS BEEN FUNDED
BY THE LIFE PROGRAMME
OF THE EUROPEAN UNION



altes
A V O C A T S



Carl ENCKELL

Avocat Associé gérant

QUESTION N°1

Quelle est l'actualité réglementaire pour le secteur du BTP en matière d'économie circulaire ?



THE LIFE WASTE2BUILD PROJECT
HAS BEEN FUNDED
BY THE LIFE PROGRAMME
OF THE EUROPEAN UNION



altes
A V O C A T S



Carl ENCKELL

Avocat Associé gérant

QUESTION N°2

Il existe différents diagnostics : déchets, PEMD (Produits, Equipements, Matériaux et Déchets), ressources.

Quelles différences? Quels objectifs?



THE LIFE WASTE2BUILD PROJECT
HAS BEEN FUNDED
BY THE LIFE PROGRAMME
OF THE EUROPEAN UNION



altes
A V O C A T S



Carl ENCKELL

Avocat Associé gérant

QUESTION N°3

Les acteurs publics (collectivités et Etat) sont soumis à diverses obligations.

Quel peut être leur rôle pour déployer l'économie circulaire ?



THE LIFE WASTE2BUILD PROJECT
HAS BEEN FUNDED
BY THE LIFE PROGRAMME
OF THE EUROPEAN UNION

ET À L'ÉCHELLE EUROPÉENNE ?

Etat des lieux et perspectives



THE LIFE WASTE2BUILD PROJECT
HAS BEEN FUNDED
BY THE LIFE PROGRAMME
OF THE EUROPEAN UNION

Point sur la réglementation européenne



FRANCE 
URBAINE
MÉTROPOLES, AGGLOS ET GRANDES VILLES



Delphine BOURDIN

Conseillère Développement durable, ESS et Europe



THE LIFE WASTE2BUILD PROJECT
HAS BEEN FUNDED
BY THE LIFE PROGRAMME
OF THE EUROPEAN UNION

Point sur la réglementation européenne



Cadre européen : quelques textes de référence

- 2019 - Pacte vert pour l'Europe
- 2020 - Nouveau plan d'action pour une économie circulaire
- 2020 - Nouvelle stratégie industrielle pour l'Europe
- 2021 - Mise à jour de la nouvelle stratégie industrielle de 2020
- 2021 - Nouveau Bauhaus européen
- 2022 - Stratégie de l'UE en matière de normalisation
- 2024 : Nouveau règlement européen sur les produits de construction



THE LIFE WASTE2BUILD PROJECT
HAS BEEN FUNDED
BY THE LIFE PROGRAMME
OF THE EUROPEAN UNION

Point sur la réglementation européenne



Cadre européen : objectifs clés

Le nouveau cadre législatif européen pour l'économie circulaire dans le secteur de la construction comprend les objectifs suivants :



- **Réduction de l'utilisation des ressources** : Encourager l'utilisation efficace des matériaux et promouvoir l'utilisation de matériaux réemployés/recyclés dans les projets de construction.
- **Conception circulaire** : Intégrer des principes de conception qui facilitent le réemploi/la réutilisation et le recyclage des matériaux de construction.
- **Gestion des déchets** : Mettre en place des systèmes efficaces de gestion des déchets de construction pour réduire la quantité de déchets à traiter.
- **Innovation et recherche** : Soutenir la recherche et l'innovation dans le développement de nouvelles technologies et pratiques pour une construction plus durable.
- **Normalisation** : Harmoniser les conditions de commercialisation des produits au sein du marché de l'UE.



THE LIFE WASTE2BUILD PROJECT
HAS BEEN FUNDED
BY THE LIFE PROGRAMME
OF THE EUROPEAN UNION



Point sur la réglementation européenne

Nouvelle réglementation européenne

Nouveau [règlement \(UE\) 2024/3110 sur les produits de construction](#) du 27 novembre 2024, entré en vigueur le 7 janvier 2025, mais avec une application progressive : harmoniser les conditions de commercialisation de ces produits au sein de l'UE, traçabilité renforcée, exigences environnementales et de durabilité, obligations pour les opérateurs économiques, numérisation des informations...

Focus sur les dispositions en matière de traçabilité :

Identification du produit, informations sur le fabricant, documentation technique, chaîne d'approvisionnement, surveillance du marché...

- Passeport numérique des produits
- Déclaration des performances et de conformité



THE LIFE WASTE2BUILD PROJECT
HAS BEEN FUNDED
BY THE LIFE PROGRAMME
OF THE EUROPEAN UNION

Point sur la réglementation européenne



Perspectives / A venir

- La Commission européenne/DG GROW a notamment souligné que la mise en œuvre du nouveau règlement sur les produits de construction (RPC) constituera l'un des piliers du **Plan européen pour le logement abordable**.
 - *Comment s'y préparer ?*
- Le **chantier de révision des directives sur les marchés publics** de 2014 est en cours.
 - *Quelle prise en compte des produits et matériaux de construction ?*

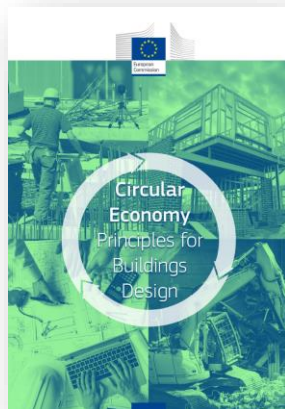


THE LIFE WASTE2BUILD PROJECT
HAS BEEN FUNDED
BY THE LIFE PROGRAMME
OF THE EUROPEAN UNION

Point sur la réglementation européenne



Ressource utile



La Commission européenne a publié un [guide destiné aux architectes et concepteurs](#) pour intégrer les principes de l'économie circulaire dans la **conception des bâtiments**.

Ce guide présente des stratégies pour concevoir des structures durables, adaptables et générant moins de déchets, en mettant l'accent sur le réemploi/la réutilisation et le recyclage des matériaux.



THE LIFE WASTE2BUILD PROJECT
HAS BEEN FUNDED
BY THE LIFE PROGRAMME
OF THE EUROPEAN UNION

SAISON 2 | AGENDA 2025

Présentation du **cycle** de webinaires et des
thématiques abordées



THE LIFE WASTE2BUILD PROJECT
HAS BEEN FUNDED
BY THE LIFE PROGRAMME
OF THE EUROPEAN UNION

SAISON 2 | Un cycle ponctué par 5 webinaires thématiques

À venir...

Webinaire #1

Réglementation nationale et européenne de la construction circulaire



Jeudi 6 mars

9h – 10h

Webinaire #2

Réemploi des matériaux dans le BTP : quelle équation économique ?



Jeudi 24 avril

9h – 10h

Webinaire #3

Croisement de dynamiques régionales et/ou européennes



Jeudi 26 juin

9h – 10h

Webinaire #4

Commande publique et construction circulaire : enjeux et défis



Jeudi 2 octobre

9h – 10h

Webinaire #5

Bilan du projet LIFE Waste2Build 4 ans après



Jeudi 4 décembre

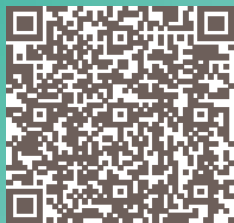
9h – 10h

Un partenariat



THE LIFE WASTE2BUILD PROJECT HAS BEEN FUNDED BY THE LIFE PROGRAMME OF THE EUROPEAN UNION

Merci pour votre attention !



En savoir plus sur le projet Life Waste2Build :

lifewaste2build@toulouse-metropole.fr

Contacts



j.simonnetto@institut-
economie-circulaire.fr



jeremie.bernard@toulouse-
metropole.fr



d.bourdin@franceurba
ine.org



THE LIFE WASTE2BUILD PROJECT
HAS BEEN FUNDED
BY THE LIFE PROGRAMME
OF THE EUROPEAN UNION